

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1910)  
**Heft:** 28

**Artikel:** La haie du presbytère  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206977>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sur laquelle trois ou quatre pêcheurs vaudois, silencieux et graves, commencent à murmurer, pas trop haut cependant, pour ne pas *embrir une niaise*, mais suffisamment pour faire comprendre au *dieumedam* qu'on n'est pas content de son manque de courtoisie.

On a compris, et, pour raccommoder les affaires, tous les *dieumedams* se mettent à chanter en chœur :

Chantons notre aimable patrie.

Du moment qu'on affirme à un Vaudois que son pays est beau, toutes les colères se calment et tout le monde reprend en chœur :

Canton de Vaud-aud.  
Si beau.

Le jour baisse, l'escadrille des pêcheurs se disperse, chaque embarcation rejouit son port; celle de Gaspard et de Marius disparaît peu à peu dans la direction de Genève, mais on entend encore longtemps les voix qui chantent :

C'est Genève, la vieille Genève,  
La noble mère de Rousseau.

Dr BOURGET.

**Archéologie.** — On raconte que Michel-Ange fit un jour une statue superbe. Il lui cassa un bras, puis ayant artistement donné à la statue la couleur et l'air des choses antiques, il l'enterra dans un endroit où l'on devait bientôt bâti.

Peu de temps après, on commence en effet à creuser à cet endroit. On trouve la statue. Tout le monde s'exclame d'admiration. On appelle des spécialistes, qui, enthousiasmés, déclarent que l'on est en présence d'un des plus grands chefs d'œuvre de l'antiquité, un chef d'œuvre inimitable.

Michel-Ange survient, portant le bras qui manquait à la statue.

Il confesse la plaisanterie. Personne n'y veut croire, tout d'abord. Mais le bras s'ajuste si bien à la statue qu'il faut bien, en fin de compte, se rendre à l'évidence, reconnaître que Michel-Ange vaut, en son genre, les grands artistes de l'antiquité et que les archéologues ne sont pas infaillibles; toutes choses que l'on sait fort bien aujourd'hui.

### HOTELIERS, HOTESSES, HOTELLERIES D'ANTAN

**L**es hôtesses ou femmes d'aubergistes ne jouissaient pas au XVI<sup>e</sup> siècle d'une réputation très favorable, paraît-il.

Un poète bachique du temps, poète bien oublié d'ailleurs, Claude Mermet, traça en vers ce portrait *D'une bonne hôtesse*, comme il l'intitule. C'est un tableau par antiphase, un portrait ironique, montrant moins ce qui est que ce qui ne devrait pas être. Il n'en est du reste que plus piquant et plus curieux.

Le voici donc. Nous respectons la vieille orthographe.

#### D'une bonne hôtesse.

Une femme de renommée  
Sous ceste pierre est enterrée.  
Elle a plus aimé en son temps  
L'homme que les escus comptans.  
Depuis l'âge de la jeunesse,  
La bonne femme fut hôtesse.  
Elle logeait de bons marchands  
Et fermait la porte aux meschans.

Elle ne voulait, à grand tort,  
Acheter aucun poisson mort,  
De peur d'envoyer en la fosse  
Ceux qui en mangeroient la sausse,  
Elle faisait payer seulement  
Ce qu'on dépendait justement;  
Elle se contentait, discrète,  
En tout temps d'un profit honnête.  
Elle respectait selon Dieu  
Son pauvre mary en tout lieu,

L'on connaissait à sa vesture  
Qu'elle était sage créature;  
Elle avait son habillement  
Garni d'un simple passemant;  
Elle ne fardait son visage,  
Pour se montrer plus jeune d'âge;  
Elle ne portait tortillon  
Fait en aisle d'émerillon  
Ou de faucon, mauvaise besté.

L'on voyait sous son couvre-chef  
Grisonner le poil de son chef;  
Ell' ne portait en nulle sorte  
Les cheveux d'une teste morte;  
Elle avait toujours sur le cœur  
La crainte de quelque moqueur.  
Elle ne portait dans sa boîte  
De musc ambre gris ny civette,  
De peur qu'on n'eut dit sans raison  
Qu'elle sentait la venaison :  
Elle conviait, charitable,  
Maint pauvre dîsneur à sa table;  
Elle était prompte à secourir  
Les gens qui s'en allaient mourir :  
Si elle fut pauvre en ce monde,  
Ell' est là où tout bien abonde.  
Ses hoirs ne pourront par excès  
Dissiper ses biens en procès :  
Ell' n'a laissé autre héritage  
Que le nom d'une femme sage  
Qui a bien cinquante ans vescu,  
Sans mettre de reste un escu.  
Elle a esté si vertueuse  
Qu'elle est maintenant bien heureuse.

\* \* \*

Au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, comme aujourd'hui, les clients se plaignaient des aubergistes et, par contre-coup, ces derniers se plaignaient des tracasseries des lois et règlements.

Dans une ordonnance royale de cette époque, il est dit que l'hôte sera tenu d'écrire sur la principale porte de son auberge le taux de tout ce qui se vend chez lui : le manger, le boire et le coucher.

Les aubergistes se soumirent. On put lire, en effet, le tarif exigé, écrit en gros caractères sur les montants ou bien au-dessus de l'huis principal de l'hôtellerie.

Si c'était une petite auberge où l'on ne logeait que les gens à pied, on lisait : *Dinée du voyageur à pied, six sols; couchée du voyageur à pied, huit sols.*

Si c'était une grosse auberge, au contraire, de celles qui logeaient hommes et bêtes, qui avaient vastes écuries, vastes remises, vastes cuisines, vastes salles, grandes tables, grands feux, et qu'on nommait plutôt *gîtes* qu'hôtelleries, alors le tarif montait.

On lisait, écrit à la porte : *Dinée du voyageur à cheval, douze sols; couchée du voyageur à cheval, vingt sols.*

C'était déjà une assez forte dépense pour le temps.

Lorsque dans quelques hôtelleries, qui s'annonçaient par la splendide enseigne pendue sous de beaux grillages dorés, on vous avait servi en une belle vaisselle d'argent; lorsqu'on vous avait fait coucher dans de moelleux lits de soie, le tarif montait encore en conséquence.

Et vous n'aviez pas à vous plaindre. Si vous vous en avisiez, l'hôtelier criait plus fort que vous. Bien plus, si vous refusiez de payer, il n'était pas empêché pour recourir de suite aux grands moyens.

Vous étiez arrivé sur un bon cheval, maintenant à l'écurie : vite l'aubergiste, ne pouvant avoir argent du maître, se payait sur la monture. Répliquez-vous ? Fort sur le droit, il vous ripostait sans sourciller, en palpant le prix de la bête, qu'il en agissait ainsi en vertu de l'article 396 des *coutumes de Reims*.

Si le cheval ne suffisait pas, l'hôtelier vendait l'épée du voyageur, avec le boudrier, etc., et cela avec d'autant moins de peine, qu'une ancienne ordonnance lui permettait de désarmer les pratiques dès l'entrée.

Quand on reprochait aux hôteliers d'être si âpres au paiement, si inexorables pour la pratique, ils se justifiaient par des plaintes, se disant de pauvres diables, bien dignes de pitié. Ils s'indignaient surtout des impôts qui les accablaient.

Aujourd'hui également, les hôteliers et cafetiers ne se plaignent-ils pas toujours de la rigueur des lois et règlements à leur égard ?

Décidément, plus on avance dans la vie et plus on se convainc qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

La livraison de *juillet* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Les Jésuites, d'après les derniers historiens, par Paul Stapfer. — Sous le masque. Roman, par J.-P. Porret. (Troisième partie). — Bjoernstjerne Bjoernson, par Maurice Muret. — Des formules de salut à la fin des lettres, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, par Ernest Lehr. — Camisards et partisans dans le Pays de Vaud, par B. de Cérenville. (Troisième et dernière partie.) — Peter Camenzind. Roman de Hermann Hesse. — Variétés. Une figure d'autrefois : Piron, sa vie et son œuvre, par Philippe Godet. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, Place de la Louve, 1, Lausanne (Suisse).

**« Baragouin ».** — D'où vient ce mot ?

Voici l'origine qu'on lui donne.

Deux Bretons voyageaient dans une contrée où l'on ne parlait que le français. Pressés par la faim, ils avaient beau crier : *bara*, qui veut dire « pain » et *gouin* ou *guin*, qui signifie « vin » personne ne les comprenait.

De là, s'est formé le mot français *baragouin*, pour signifier un langage inintelligible.

**Coup droit.** — L'instigateur d'un complot échoué, contre un gouvernement autocrate, passait en jugement. Il était fort malmené par les représentants de la justice.

— Quels étaient vos complices ? lui demanda le président des assises.

— Vous-même, monsieur le président, si j'avais réussi, répond l'inculpé.

**La haie du presbytère.** — Un bon curé de campagne avait préféré, pour clore son jardin, une haie de troène fleuri à une palissade d'épinettes.

« La haie du pasteur, disait-il, doit éloigner les indiscrets, ne blesser personne, et offrir des fleurs à ceux même qu'elle repousse. »

### Le coin des gourmets.

**Croûtes aux cerises.** — Couper par petites tranches un pain de mie; passer ces tranches au beurre pour obtenir un beau blond clair, les égoutter ensuite entre deux linges pour bien retirer tout le beurre. Eplucher de belles cerises bien mûres, les sauter au beurre tiède, les laisser reposer un peu et les saupoudrer de belle farine et de sucre en poudre; mouiller cette préparation avec de l'eau et cuire à feu modéré. Avant la cuisson achevée, ajouter un peu de kirsch. Placer les croûtes sur un plat d'enfremet et verser dessus les cerises et le sirop.

**Kursaal.** — Programme très copieux et très varié que celui de ces trois jours. Numéros choisis au Vitographie; Ridon et Selric très applaudis dans de nouvelles chansons; trois attractions : Miss Nellibigs, charmante manipulatrice-prestidigitateur; Lyne et Florian, numéro pot-pourri musical, jonglage, acrobate, chant et danses; Bellings, un ombromaniaste silhouettiste très amusant; une pièce fort drôle : « Bloomfield et Cie », jouée par : Ridon, Selric, Georgy, Mmes Franco et Davinette.

Dimanche, en cas de pluie, matinée à 2 h. 45, avec tout ce spectacle.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.